

Notice d'information pour les groupes



**Dans cette notice, vous
trouvez :**

La démarche pour les écoles
publiques

La répartition des rôles

Localisation et accessibilité

Les conseils pratiques

Les règles pour la
réservation

L'équipe Forêt Adrenaline vous remercie de l'avoir choisie pour votre sortie scolaire éducative et sportive.

**Afin de préparer au mieux votre venue,
merci de prendre connaissance des
informations ci-dessous.**

Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à plébisciter notre parc. Grâce aux 14 parcours proposés, vous pourrez vivre votre aventure à votre rythme.

Pour nous aider à maintenir un haut niveau d'accueil et de service, nous vous demandons de bien respecter les horaires convenus préalablement.

En cas de retard, merci de nous contacter directement au **06.31.05.57.80** .



La démarche pour les écoles publiques



Nous avons l'agrément de l'éducation nationale.

Le rôle des enseignants, des accompagnateurs, des opérateurs

La **responsabilité pédagogique** de l'organisation des activités scolaires incombe à **l'enseignant de la classe**.

Il en assure la mise en œuvre par sa participation et sa présence effective.

L'enseignant conserve la maîtrise de l'activité. **Les enseignants ont pour tâche d'assister les opérateurs dans le contrôle du bon respect des règles de sécurité par les élèves.**

Les adultes accompagnateurs aident les enfants en hauteur (**accompagnement sur les parcours**) et participent à l'**encadrement de la vie collective au sol** (surveillance des enfants, accompagnement aux toilettes,...).

Les opérateurs ont pour rôle l'initiation des élèves aux règles de sécurité, la surveillance, le conseil et l'aide technique.

Lors de votre arrivée, **le responsable du parc vous expliquera le déroulement de votre journée**, reprendra les effectifs du groupe et vous briefera sur les tâches qui incombent à chacun.

Vous trouverez ci-dessous les principales missions. Notez également que les accompagnateurs doivent être capables de suivre les enfants sur les parcours en hauteur.



Avoir un rôle de référent d'un petit groupe d'enfant (responsable de 5 à 8 enfants selon les âges)

Aider à la mise des casques / gants des enfants (casques droit sur le front + réglage de la molette et de la sangle)

Etre actif auprès des enfants (aider au passage du crochet sur les parcours ou depuis le sol ; dans le respect des règles de sécurité ; possibilité d'aller à 2 sur un jeu pour aider un enfant)

Accompagner les enfants aux toilettes

Accompagner et surveiller les enfants dans le jardin des enfants

Surveiller les enfants en fin d'activité (le déséquipement se fait à la plateforme ; les accompagner aux tables de pique-nique)

Dans les parcours filet, veiller au bon respect des consignes prodiguées par les opérateurs



Pour la pratique des parcours acrobatiques en hauteur (formule journée ou demi-journée avec baudrier), nous préconisons :

- .. 1 accompagnateur pour 5 enfants pour la tranche 2-3 ans
- .. 1 accompagnateur en hauteur pour 6 enfants pour la tranche 4-6 ans
- .. 1 accompagnateur en hauteur pour 8 enfants pour la tranche 7-9 ans
- .. 1 accompagnateur en hauteur pour 12 enfants pour la tranche 10-13 ans
- .. L'accompagnement en hauteur n'est pas nécessaire pour les 14 ans et +

Pour l'activité sans baudrier, pour les activités animées, nous préconisons :

- .. 1 accompagnateur pour 6 enfants pour la tranche 4-6 ans (Balade Nature)
- .. 1 accompagnateur pour 7 enfants pour la tranche des 7-10 ans (Jeu de Piste)

Merci de prévoir au minimum 1 accompagnateur au sol pour réceptionner les enfants entre les parcours, ou les emmener aux toilettes.

Si des enfants ont des besoins spécifiques, merci de nous prévenir pour que nous puissions nous organiser au mieux. Exemple : enfant porteur de handicap, maladie, déficience auditive et/ou visuelle. **En aucun cas, les AVS ne doivent être comptés dans le total des accompagnateurs dans la mesure où ils ne seront en charge que de leur enfant.**

A NOTER : Les accompagnateurs vous sont offerts dans le but de faciliter la progression des enfants sur les parcours. En aucun cas les accompagnateurs ne sont autorisés à évoluer seuls sur des parcours différents de ceux des enfants. Tout manquement à cette règle entrainera la facturation de ces dits accompagnateurs.

Localisation et accessibilité



Les bus peuvent s'engager dans la rue du Professeur Maurice Audin jusqu'au parc mais ne pourront pas y **stationner**.

Le parking voitures est situé juste en face de l'entrée du parc, à droite après la ferme pédagogique

Le parc est accessible en transports en commun STAR

Ligne de bus C3 arrêt "Gayeulles Piscine"
Puis 5 minutes de marche jusqu'au parc



Les conseils pratiques

Organisation de la sortie

Pour un accueil plus efficace, nous vous demandons de **constituer au préalable des groupes par classe et de leur attribuer des accompagnateurs**. En effet, cela permet une meilleure répartition et fluidité pour le début de l'activité.

Le déroulement des journées pour les grands groupes est envoyé au responsable avant la venue. Y sont repris les **horaires d'arrivée** et **début d'activité** ainsi que **l'ordre des activités avec la répartition des enfants**.

Lors d'une sortie à la journée, les enfants évolueront sur deux activités essentiellement dans cet ordre, qui peut être adapté selon vos souhaits :

- Matin : Parcours Acrobatiques en hauteur (durée de 2h30)
- Après-midi : Activité animée (entre 1h et 1h30)

Pour les **grands groupes présents à la journée**, une organisation exceptionnelle est mise en place. Le groupe est scindé en deux. Ainsi la moitié évoluent sur les parcours acrobatiques avec baudrier pendant que la seconde moitié est en activité animée. Après le pique nique, les groupes sont inversés.

Sur le parc

Le parc ne dispose **pas de point d'eau potable**. Fidèle à notre politique, nous récupérons les eaux de pluies et les utilisons pour nos sanitaires. **N'oubliez pas votre bouteille d'eau !**

Un snack est à votre disposition. Nous y vendons boissons fraîches, cafés et barres chocolatées. Une tenue sportive est obligatoire. Les cheveux longs doivent être attachés. En cas de pluie, prévoir un K-way.

Les chaussures ouvertes sont INTERDITES (tongs, sandales, ballerines) il en est de même pour les chaussures à crampons ou à talons.

Des casiers à jetons sont à votre disposition. Les grands groupes ont un espace dédié pour les sacs.

La pluie n'empêche pas le bon déroulement de l'activité, des espaces abrités sont à votre disposition. Nous disposons de tables de pique-nique et de toilettes écologiques.

Organisation de votre venue

Avant d'accéder aux parcours, l'habillage et l'initiation représentent une étape obligatoire. Pour nous aider à maintenir un haut niveau d'accueil et de service, nous vous demandons :

- **de respecter les horaires convenus préalablement**
- **de nous appeler 1 semaine avant pour confirmer le nombre de participants et les heures d'arrivée et de départ.**
- de nous préciser si parmi votre groupe, il y a des enfants à mobilité réduite ou handicapé (des accompagnateurs dédiés uniquement à ces enfants sont nécessaires et ne sont pas comptabilisés dans le nombre total d'accompagnateurs du groupe)

Les règles pour la réservation

En cas de modification d'effectifs

A) ouverture d'un départ spécial (fermé normalement) :

A cette date, nous ouvrons le parc pour vous, vous avez jusqu'à 3 jours avant votre venue pour ajuster les effectifs.

Des effectifs plus faibles non prévenus ou prévenus trop tard seront facturés à hauteur de 90% des effectifs prévus. Il y a un minimum de facturation de 200€ttc (100€ttc s'il y a un autre groupe) . Merci de nous tenir informer par email de préférence de l'évolution de vos effectifs.

Nous ne garantissons pas la place pour les sureffectifs au-delà de 10% des effectifs prévus.

B) Vous venez pendant un jour ouvert au public :

Vous avez jusqu'à 2 jours avant votre venue pour ajuster les effectifs. Des effectifs plus faibles non prévenus ou prévenus trop tard seront facturés à hauteur de 90% des effectifs prévus. Merci de nous tenir informer par email de préférence de l'évolution de vos effectifs.

Nous ne garantissons pas la place pour les sureffectifs au-delà de 10% des effectifs prévus.

En cas d'annulation

L'annulation de votre part moins de 8 jours avant votre venue donnera lieu à 50€ de facturation, à moins de 4 jours une facturation de 50% et à moins de 24h une facturation de 80%.

Seuls une alerte météo orange ou notre accord peuvent justifier une annulation météo sans frais.

Droits à l'image

Sauf avis contraire de votre part, nous sommes susceptibles de prendre des photos de votre groupe pour notre communication numérique (site web, réseaux sociaux). Ces dernières peuvent être retirées sur simple demande.

A bientôt au parc Forêt Adrenaline

